



DECRET D/2019/ 014 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER
AU GRADE SUPERIEUR**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi N°001/CNT/2012 du 17 janvier 2012, portant statut général des militaires ;

Vu le décret D/2018/ 067 /PRG/SGG du 21 mai 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret D/2018/ 073 /PRG/SGG du 25 mai 2018, portant nomination des membres du Gouvernement ;

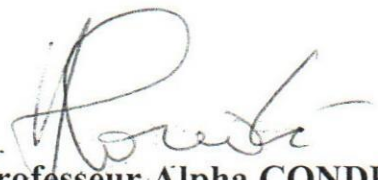
Vu Le décret D/2018/ 243 /PRG/SGG du 08 octobre 2018 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale,

DECRETE

Article 1^{er} : Le Colonel Mohamed Lamine **DIARRA**, matricule **13656/G**, de l'Armée de Terre, est promu au grade de **Général de Brigade** à titre exceptionnel.

Article 2 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 09 JAN 2019


Professeur Alpha CONDE